|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |  |
|  | |  | |

Genève, le 4 novembre 2015

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:  Contact: Tél.: Fax: E-mail: | **Circulaire TSB 179**  TSB Workshops/D.A.  **Denis Andreev**  +41 22 730 5780  +41 22 730 5853 [tsbsworkshops@itu.int](mailto:tsbsworkshops@itu.int) | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:  - Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;  - Au Directeur du Bureau de développement  des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Atelier sur "L'Interopérabilité des services vocaux et vidéo dans des environnements hybrides fixe-mobile, y compris les IMT évoluées (LTE)****" (Genève, Suisse, 1er décembre 2015)** |

Madame, Monsieur,

1 Suite à l’appel à l’action lancé à la réunion des directeurs techniques qui s’est tenue le 11 octobre 2015 à Hungexpo, à Budapest (Hongrie), l’Union internationale des télécommunications (UIT) organise un atelier d’une journée sur le thème de **"L'interopérabilité des services vocaux et vidéo dans des environnements hybrides fixe-mobile, y compris les IMT évoluées (LTE)"**, qui aura lieu le **1er décembre 2015** au siège de l’UIT, parallèlement aux réunions de la Commission   
d’études 13 de l’UIT-T (30 novembre - 11 décembre 2015) et de la Commission d’études 11 de l’UIT-T (2-11 décembre 2015).

2 Une présentation de produits aura lieu au cours de l’atelier, afin d’exposer les diverses solutions techniques disponibles dans le secteur des TIC en matière de voix sur LTE (VoLTE) et de de vidéo sur LTE (ViLTE). Toutes les parties intéressées, y compris les fournisseurs et les opérateurs, sont invitées à participer à cette présentation. La participation est gratuite. Afin de permettre au Secrétariat de l’UIT de prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne l’organisation de la présentation, veuillez confirmer votre participation par courrier électronique à l’adresse [conformity@itu.int](mailto:conformity@itu.int) le plus tôt possible et au plus tard le **23 novembre 2015**.

3 L'interopérabilité des services dans des environnements hybrides fixe-mobile, y compris pour l'Internet des objets, sera indispensable à la prise en charge d'une vaste gamme de services très performants. Les directeurs techniques ont reconnu qu'il fallait élargir l'accès aux services bidirectionnels très performants. Ils ont par ailleurs invité l'UIT-T à encourager les activités en matière de normalisation, de tests et d'interopérabilité nécessaires pour stimuler le déploiement de ces services dans des domaines tels que la voix et la vidéo.

Cet événement s’adresse notamment aux opérateurs de réseaux, aux fournisseurs de solutions et aux organisations de normalisation.

L'atelier et la présentation s'ouvriront à 9 h 30. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30.

4 L'atelier se déroulera en anglais seulement.

5 La participation est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation est gratuite.

6 Un **projet de programme** est disponible dans l’**Annexe 1** et sur le site web de l’UIT à l’adresse <http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/conformity-interoperability/20150112/Pages/default.aspx>. Ce site web sera régulièrement actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

7 Des équipements de réseau local sans fil sont à la disposition des délégués dans les principaux espaces de conférence de l'UIT et dans le bâtiment du CICG (Centre international de conférences de Genève). Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site web de l'UIT-T (<http://www.itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>).

8 A toutes fins utiles, vous trouverez un formulaire de confirmation d'hôtel dans l'**Annexe 2** (voir [http://www.itu.int/travel/](http://www.itu.int/travel) pour la liste des hôtels).

9 Afin de permettre à l’UIT de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de cet atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/conformity-interoperability/20150112/Pages/default.aspx>, dès que possible et **au plus tard le 23 novembre 2015.****Veuillez noter que la préinscription des participants à nos événements se fait exclusivement *en ligne*.** Les participants pourront également s’inscrire sur place le jour de l’évènement. **La possibilité de participer à distance** sera offerte. Des informations détaillées seront publiées sur le site web de l’UIT:<http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/conformity-interoperability/20150112/Pages/default.aspx>.

10 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant le début de l'atelier** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

En cas de problème pour des **Etats Membres, des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa mais uniquement pendant la période de quatre semaines susmentionnée. Cette demande se fait par lettre officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez. Cette lettre doit préciser le nom et les fonctions, la date de naissance, le numéro ainsi que la date de délivrance et d'expiration du passeport de la (des) personne(s) pour laquelle (lesquelles) le (les) visa(s) est (sont) demandé(s), et être accompagnée d'une copie de la notification de confirmation d'inscription approuvée pour l'atelier en question de l'UIT-T. Elle doit être envoyée au TSB, avec la mention "**demande de visa"**, par télécopie (N°: +41 22 730 5853) ou par courrier électronique ([tsbreg@itu.int](mailto:tsbreg@itu.int)). **Veuillez également noter que l'UIT peut prêter assistance uniquement aux représentants des Etats Membres de l'UIT, des Membres de Secteur de l'UIT, des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la normalisation  
des télécommunications

ANNEX 1  
(to TSB Circular 179)

**DRAFT AGENDA**

1. **Status of Voice and Video services over fixed and mobile environments, including IMT-advanced (LTE**)

* Share status of voice services: domestic and international use cases;
* Status of video communication services: domestic and international use cases.

1. **Analysis of standards**

* Status of relevant SDOs;
* Status of national standards;
* Status of ITU-T Recommendations.

1. **Issues for LTE**
2. **Issues for 5G**
3. **Action Plan**

ANNEX 2

(to TSB Circular 179)

|  |
| --- |
| *This confirmation form should* ***be sent direct to the hotel*** *of your choice* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION** |  |

**TELECOMMUNICATION STANDARDIZATION SECTOR**

**Workshop on Voice and Video Services Interoperability Over Fixed-Mobile Hybrid Environments, Including IMT-Advanced (LTE)** on 1 December 2015 in Geneva, Switzerland

Confirmation of the reservation made on (date) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ with (hotel) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**at the ITU preferential tariff**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ single/double room(s)

arriving on (date) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ at (time) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ departing on (date) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**GENEVA TRANSPORT CARD**: Hotels and residences in the canton of Geneva now provide a free "Geneva Transport Card" valid for the duration of the stay. This card will give you free access to Geneva public transport, including buses, trams, boats and trains as far as Versoix and the airport.

Family name: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

First name: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Address: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Tel: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ E\_mail: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Credit card to guarantee this reservation: AX/VISA/DINERS/EC (or other) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

No.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ valid until:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signature:

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_